



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Héritier EUNDA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Laurence MOLINARI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Brahim OUAREM), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET).

#### Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jaques BENISTY

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 10

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

### Délibération n° 23-158

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Clotilde MARIN

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du CST en date du 11 décembre 2023.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Attaché principal	10		-1	9
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6		-1	5
Aide-soignant de classe normale	9		-1	8
Agent de maîtrise	21		-2	19
Adjoint technique	117		-12	105
Adjoint administratif	20		-2	18
Adjoint d'animation	41		-2	39
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	83		-6	77
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	45		-2	43
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	54		-1	53
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25		-3	22
Gardien-brigadier	6		-1	5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 11h30	3		-2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 7h00	3		-2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 8h00	2		-1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 3h00	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 17h15	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 14h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 5h00	2		-2	0

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 11h45	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 4h00	2		-1	1
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>		<b>-46</b>	<b>407</b>

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE
Pour : 37
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme

  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 16 janvier2024

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20231226-23-158-AI  
Date de télétransmission : 26/12/2023  
Date de réception préfecture : 26/12/2023